

DEC190491DR07

Décision modifiant la décision n° DEC162708DR07 du 5 décembre 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon (IPNL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180333DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5822,

DECIDE :

Article 1er

L'article 2 de la décision est rédigé comme suit :

« Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 13 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 7
 - Sous collège rang A : 3
 - Sous collège rang B : 3
 - Sous collège non permanents/doctorants : 1
 - Collège IT et ITRF : 6
- 6 membres nommés »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 29 janvier 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure